

Règlement des études et de la scolarité

Master 1 - Civilisations, cultures et sociétés - Islamologie et histoire des mondes musulmans

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université:

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus.
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- · La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

 une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité
par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un
accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables
dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS: 60

Période : Semestre 1

		Maquette d'enseignement										Év	aluat					
					Note	Volume	Éva	luation in	tiale / p	rincipale				Second	e chance / rat	trapage		
Code	Nat.	Libellé	ECT	Coef.	Note élim. Régime	horaire		Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité Na	. Durée	Coef.	Not élin
	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire	6	2	СТ	CM 24						Ciliii.						CIII
						CM 24												
		Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes					Dossier écrit préparé à											
	Matière	musulmans		1	CCI		domicile (compte rendus	EsC	Α		2							
							de lecture)											
							Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1							
	UE Chainin i	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire 1	6	2	СТ	CM 24												
	Crioisii	f élément(s)				CM 12												
						TD 12												
						10 12	Dossier écrit préparé à											
	Matière	Anthropologie historique de l'Islam		1	CCI		domicile (compte rendus	EsC	Α		2							
							de lecture)											
							Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1							
						CM 12												
						TD 12												
	Matière	Islam médiéval		1	CCI		Dossier écrit préparé à											
							domicile (compte rendus	EsC	Α		2							
							de lecture)			01.45								
						CM 24	Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1							
						CIVI 24								Dossier écrit préparé à la				-
							Oral							maison (comptes rendus				
							Epreuve uniquement pour	CC	EO	0h15	1	2	X	de lecture)	CT A		2	
							spécialistes							Epreuve pour spécialistes				
							Dossier écrit préparé à la							Dossier écrit préparé à la				
							maison (comptes rendus							maison (comptes rendus				
1BEM10	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2	СТ		de lecture)	CC	Α		2		X	de lecture)	CT A		1	
							Epreuve pour spécialistes							Epreuve pour non				
							Dossier écrit préparé à la							spécialistes				
							maison (comptes rendus											
							de lecture)	CC	Α		1							
							Epreuve pour non											
							spécialistes											
	UE	UE 3 - Séminaire de recherche disciplinaire 2	6	2	СТ	CM 24												
	Choisir 1	f élément(s)																
						CM 24								Dossier écrit préparé à la				
							Oral							maison (comptes rendus				
							Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h15	1		X	de lecture)	CT A		2	
				_			7 - 212 - 212 - 212 - 212							Epreuve pour spécialistes				
A1GM30	Matière	Droit musulman		2	СТ		Deceles feet (()							Dossier écrit préparé à la				
							Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus							maison (comptes rendus				
							de lecture)	CC	Α		2	1	X	de lecture)	CT A		1	
							Epreuve pour spécialistes							Epreuve pour non				
														spécialistes				

		Maquette d'enseignement										Évaluati			- 1		
Code	Nat.	Libellé	ECTSCoe	Note	Régime	Volume	Eva	luation ini	iale / p	rincipale		Note	Secon	de chanc	e / rattra	apage	Ne
Code	Nat.	Libelle	ECTSCOE	élim	. Regime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Libellé	Modalite	Nat.	Durée	Coef. Not
							Dossier écrit préparé à la										
							maison (comptes rendus										
							de lecture)	CC	Α		1						
							Epreuve pour non										
							spécialistes										
						CM 18											
						TD 18											
							Exposé	CC	EO	0h20	1		Commentaire de documen	t CT	ET	3h00	1
H1MEM10	Matière	Islamologie du contemporain	2		СТ		Commentaire de documer	nt					ou dissertation				
							ou dissertation	cc	PE	2h00	1						
							Pour spécialistes IHMM	00		200	•						
							Commentaire de documer	nt									
							ou dissertation	СТ	ET	3h00	2						
						CM 24											
							Commentaire de documer	nt					Commentaire de documen				
11BEM21	EC	Histoire médiévale de l'Islam dans un monde global	2		СТ		ou dissertation	CC	ET	2h00	1		ou dissertation	CT	ET	3h00	1
TIDENIZI		Thotore medievale de Fisiam dans un monde global					Pour spécialistes IHMM						ou dissertation				
							Commentaire de documer ou dissertation	t CT	ET	3h00	2						
						CM 24	ou dissertation										
						TD 24											
						10 24							Commentaire de documen				
							Commentaire de documer						ou dissertation				
							ou dissertation	CC	ET	2h00	2		Pour spécialistes IHMM et	CT	ET	4h00	1
							Pour spécialistes IHMM						non spécialistes				
H1BEM10	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans	2		СТ		Oral à partir d'une liste de										
							sujets préparés à domicile		EO	0h30	2						
							Pour spécialistes IHMM										
							Commentaire de documer	nt									
							ou dissertation	ОТ		41-00	•						
							Pour spécialistes IHMM et	СТ	ET	4h00	3						
							non spécialistes										
						CI 24											
50EM32	EC	Islam dans les mondes arabe, turc et persan	2		CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1						
							Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1						
						CI 24											
350EM21	EC	Civilisation arabe 3	2		CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1						
							Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1						
						CM 24											
	UE	UE 4 - Méthodes et outils de recherche	3 1		СТ		cf MECC de la composant	e cc	Α		1						
							du cours choisi				•						
	Choisir	1 élément(s)															
		Outlie de la sankassika et housesité					Réalisation d'une										
	Matière	Outils de la recherche : Humanités numériques pour les études moyen-	1		CCI	TD 12	production en humanités	EsC	Α		1						
		orientales					numériques en lien avec la	a									
	Madu-1-	Introduction & lifetude des monuscrite			CCI	CM 40	recherche personnelle	F-0		4500							
	Module	Introduction à l'étude des manuscrits orientaux	1		CCI	CM 12	Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1						
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 matière au choix : arabe, persan, turc, hébreu, Faculté des langues	3 1		СТ		cf MECC de la composant du cours choisi	e cc	Α		1						
		nebreu, racuite des langues					uu cours crioisi										

		Maquette d'enseignement											Év	aluation					
					Note		Volume	Éva	luation ini	tiale / p	rincipale			Se	conde cha	nce / ratt	rapage		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	élim.	Régime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep. Libellé	Moda	lité Nat.	Durée	Coef.	No élii
							TD 12												
	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 1 : fiqh		1		CCI		Epreuve orale	EsC	EO	0h10	1							
	Matiere	rextes arabes prinosopriiques et religieux 1 . liqii				001		traduction et analyse de	EsC	ET	2h00	1							
								texte en temps limité			21100								
							TD 12												
	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 4 sira et hadith		1		CCI		Travail écrit de 5 à 10											
								pages préparé à la	EsC	Α		1							
							014 04	maison : analyse de texte											
05501400	F0	Initiation à l'ottoman niveau 1					CM 24	E	F-0		41-00								
G55CM23	EC	Initiation a lottoman niveau 1		1		CCI		Exercices 1	EaC	ET	1h00	1							
	Matière	Langua attamana				СТ		Exercices 2	EaC	ET	1h00	1							
	Matiere	Langue ottomane			· ·		TD 40												
355EM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 1		1		CCI	TD 12	Fault	F=C	ГТ	1500								
							TD 12	Ecrit	EaC	ET	1h00	1							
355EM22	EC	Langue ottomane 1		1		CCI	10 12	Ecrit	EaC	ET	1h00	1							_
	Matière	Langue orientale autre niveau				СТ		ECH	LaC	E1	11100								
		UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE	3	1			TD 24											-	
		1 élément(s)	3	•		· ·	10 24												
	Onoisii i	r cionent(a)					TD 24												_
							15 24	SH00GM47 - Oral/						SH00GM47 - Ecrit à					
								interventions orales en						partir de questions et/o	u				
								classe	CC	Α		1		documents	CT	ET	2h00	1	
								M1S1						M1S1					
								SH00GM47 - Ecrit à											_
	Matière	Anglais niveau Master - Semestres impairs		1		CT		partir de questions et/ou						SH00KM47- Présentation					
								documents	СТ	ET	2h00	1		orale du sujet de Maste	r CT	EO	0h20	1	
								M1S1						M2S1					
								SH00KM47 - Présentation											
								orale du sujet deMaster	CT	EO	0h20	1							
								M2S1											
							TD 24												
								Niveau 1 - Ecrit - Test						Niveau 1 - Ecrit - Test					
								de grammaire te de						de grammaire te de					
								compréhension écrite en	CC	ET	2h00	1		compréhension écrite	en CT	ET	2h00	1	
								classe						classe					
								Niveau 1						Niveau 1 Niveau 2 - Ecrit -					
								Niveau 1 - Travaux						Compréhension et					
								effectués pendant le	CC	Α		1		expression écrites en	СТ	ET	2h00	1	
								semestre	CC	^		,		classe	Ci		21100	'	
	Matière	Anglais pour historiens - Semestres impairs		1		СТ		Niveau 1						Niveau 2					
		g post motorios comoditos impairo		•				Niveau 1 - Ecrit - Test						Niveau 3 - Ecrit -					
								de grammaire te de						Développement écrit à					
								compréhension écrite en	CT	ET	2h00	2		partir d questions et/or		ET	2h00	1	
								classe						documents					
								Niveau 1						Niveau 3					
								Niveau 2 - Ecrit -											
								Compréhension et											
								expressionsécrites en	CT	ET	2h00	1							
								classe											
								Niveau 2											

		Maquette d'enseignement										É	/aluat	ion					
					lote	Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipale				Second	le chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	lote Régime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	СС	ET	2h00	1								
							Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
							Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	СТ	ET	2h00	1								
						TD 24	Niveau 3												
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1	
SH00A/C/ EM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1	СТ		Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn); MECC valables également pour les étudiants en	cc	А		1								
	Matière	FLE - voir à la Faculté des langues		1	СТ		parcours franco-allemand (SH00AM44) Cf. les MECC de la matière choisie	СС	A										
	UE	UE 7 - Option large - 1élement au choix - Faculté et hors Faculté	3	1	ст		Cf. les MECC de la matière choisie	СС	Α					Cf. les MECC de la matière choisie	СТ	Α			-

Semestre 2 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS: 60

Période : Semestre 2

		Maquette d'enseignement			·							É	valuat	ion					
					Note	Volume	Évalu	uation ini	tiale / p	rincipale			_	Second	le chanc	e / rattra	apage		
Code	Nat.	Libellé	ECT	SCoef.	Note élim.	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim
	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire - S2	6	2	СТ	CM 24													
	Matière	Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes musulmans		1	CCI		Mini-article de recherche (5 pages)	ESC	A		2								
							Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1		_						
	UE	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire - S2	6	2	СТ	CM 24													
						CM 24	Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour non spécialistes	СС	A		1			Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour spécialistes	СТ	A		1	
SH1MHM51	Matière	Etudes coraniques 1		2	СТ		Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour spécialistes	CC	Α		1		Х	Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour non spécialistes	СТ	А		1	
							Exposé oral, préparé à la maison Epreuve pour spécialistes	СС	EO	0h30	1		х						
	UE	UE 3 - Option large - Faculté ou hors Faculté - 1 matière au choix	3	1	СТ		Voir les MECC de l'option	СТ	Α		2								
							choisie												
	Choisir 1	élément(s)				CM 24													
SH1BFM51	EC	Introduction au droit musulman		1	СТ	CIVI 24	Ecrit	CC	ET	1h00	1			Ecrit	СТ	ET	2h00	1	
STITIBLI IVIST	LC	introduction ad droit musulman		'	C1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			LOTIL	- 01	LI	21100	- '	
						CM 18	Lone	- 01		21100									
						TD 24													
							Commentaire de document												
SH1BFM11	EC	Histoire de l'Egypte de l'Antiquité tardive à l'Islam		2	СТ		ou dissertation Pour spécialistes IHMM uniquement	CC	ET	2h00	1			Commentaire de document ou dissertation	СТ	ET	3h00	1	
							Commentaire de document ou dissertation	СТ	ET	3h00	2								
						CI 24													
G50DM21	EC	Civilisation arabe 2		2	CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1								
							Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1								
						CM 12													
						TD 12													
SH1MFM11	EC	Diversités des pensées et pratiques en islam		1	СТ		Oraux préparés à domicile		EO	0h30	1			Commentaire de document ou dissertation	СТ	ET	3h00	1	
							Commentaire de document ou dissertation	СТ	ET	3h00	2								
	UE	UE 4 - Projet de recherche	9	3	СТ														
	Matière	Projet de recherche		3	СТ		Présentation orale	CC	EO	0h15	1		Х	Mémoire de M1 de 40 à 50 pages	СТ	Α		5	
	·Madolo						Mémoire de M1 de 40 à 50 pages	CC	Α		5		Х						

		Maquette d'enseignement											Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECT	TSC oof	Note élim.	Págimo	Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipale	Not		Seco	nde chanc	e / rattra	page	N	ato.
Code	Nat.	Libette	ECI	Scoer	élim.	kegime	horaire	Libellé Devant un jury de 2	Modalité	Nat.	Durée Co	f. Note		Libellé	Modalité	Nat.	Durée C	:net l	ote im.
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 ou 2 matières au choix - Faculté des langues	3	1	c	ст		enseignants-chercheurs Voir les MECC des départements de langue Langue arabe	сс	A	2								
	Choisir	1 élément(s)																	
	Module	Art et littérature dans l'Orient musulman 1		1	C	CCI	TD 12	Travail écrit Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison	EsC	Α	1								
	Module	Pratique d'édition de manuscrits orientaux		1	C	CCI	TD 12	Dossier écrit Dossier écrit de 5 à 10 pages : Edition et étude d'un extrait de manuscrit	EsC	Α	1								
LG55DM23	EC	Initiation à l'ottoman		1	C	CCI	TD 24	Exercices 1	EaC	ET	1h00 1								
								Exercices 2	EaC	ET	1h00 1								
	Matière	Langue ottomane			C	CT													
LG55FM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 2		1	C	CCI	TD 12	Famili	F. 0		41-00								
LG55FM22	EC	Langue ottomane 2		1	C	CCI	TD 12	Ecrit Ecrit	EaC	ET	1h00 1								
	Matière	Langue orientale autre niveau			(CT		LOTT	Lac	LI	11100 1								
	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 4 sira et hadith		1		CCI	TD 12	Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison : analyse de texte	EsC	Α	1								
	UE Chaisin	UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE - S2	3	1	C	CT	TD 24												
	Choisir	1 élément(s)					TD 24												
	Matière	Anglais niveau Master - Semestre pair		1	C	СТ	10 24	SH00HM47 - Oral/ interventions orales en classe M1S2	CC	Α	1								
								SH00HM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S2	СТ	ET	2h00 1								
							TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СС	ET	2h00 1		de gramm	- Ecrit - Test naire et de ension écrite en	СТ	ET	2h00	1	
	Matière	Anglais pour historiens - Semestres pairs		1	C	СТ		Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	Α	1		Niveau 2 Niveau 2	- Oral	СТ	EO	0h20	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СТ	ET	2h00 2			- Développemen rtir de questions uments		ET	2h00	1	

		Maquette d'enseignement											É۱	aluatio	n					
					Noto		Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipale				Second	e chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	oef.	Note élim.	ime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	cc	Α		1				'				
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	СТ	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	СТ	ET	2h00	1								
						TE	D 24													
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		D	evoir rédigé	CT	PE	2h00	1	
SH00B/D/								Production écrite (30 mn)												
FM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens - Semestres pairs		1	СТ			et/ou épreuve orale (15 mn	•											
								Production écrite (30 mn) et/ou	CC	Α		1								
								Epreuve orale (15 mn)												
	Matière	FLE - voir Faculté des Langues		1	СТ			Cf. les MECC de la matière choisie	CC	А					f. les MECC de la matière hoisie	СТ	Α			

Légende

Titre des colonnes

Éval? Indique si l'ELP est évalué

 Nat.
 Nature

 Mut.
 ELP mutualisé

 Coef.
 Coefficient

 Note élim.
 Note éliminatoire

Rep. Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM CM (Cours magistral)
TD TD (Travaux dirigés)
CI CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

 EC
 EC

 Matière
 Matière

 Module
 Module

 UE
 UE

Régime

CCI ECI (Évaluation Continue Intégrale)

CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC Épreuve de contrôle continu

CT Épreuve terminale

EaC Épreuve avec convocation
EsC Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A Autre
EO Épreuve Orale
ET Écrit sur table
PE Production écrite



Règlement des études et de la scolarité

Master 2 - Civilisations, cultures et sociétés - Islamologie et histoire des mondes musulmans

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université:

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus.
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- · La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

 une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité
par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un
accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables
dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

		Maquette d'enseignement										É۱	/aluat	ion					
					Note _ , .	Volume	Éva	luation ini	tiale / p	rincipale				Second	de chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire	6	2	СТ	CM 24													
	Matière	Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes musulmans		1	CCI	CM 24	Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	EsC EsC	A	0h15	2								
	UE	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire 1	6	2	СТ	CM 24													
	Choisir 1	élément(s)																	
						CM 24	Oral Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h15	1			Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	СТ	A		2	
SHA1GM30	Matière	Droit musulman		2	СТ		Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	СС	Α		2			Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	СТ	Α		1	
							Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	СС	Α		1								
						CM 12													
	Matière	Anthropologie historique de l'Islam		1	CCI	TD 12	Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	EsC	А		2								
							Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1								
						CM 12													
	Matière	Islam médiéval		1	CCI	TD 12	Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	EsC	Α		2								
							Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1								
SH1BEM10	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2	СТ	CM 24	Oral Epreuve uniquement pour spécialistes Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture)	СС	EO	0h15	1 2		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non	СТ	A		2	
							Epreuve pour spécialistes Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture)	СС	A		1			spécialistes					

	·	Maquette d'enseignement											É۱	aluat	ion				
					Note		Volume	Évalu	ation in	tiale / p	rincipale				Secon	de chance	/ rattr	apage	
Code	Nat.	Libellé	ECT	SCoef	Note élim.	égime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée Coef.	Note élim.
								Epreuve pour non spécialistes											
							CM 24	opeoidiloteo											
	UE	UE 3 - Séminaire de recherche disciplinaire 2 - Même offre que UE2	6	2	c.	т		Cf. les MECC du séminiare							Cf. les MECC du séminiare				
	02	or o commune ac resticione also piniane r meme ente que orr		_		•		choisi	CC	Α					choisi	СТ	Α		
	Choisir 1	élément(s)						Même offre qu'en UE2							Même offre qu'en UE2				
	Gridian i	Sisterior (S)					CM 24												
															Dossier écrit préparé à la				
								Oral	CC	EO	0h15	1		Χ	maison (comptes rendus	СТ	Α	2	
								Epreuve pour spécialistes							de lecture) Epreuve pour spécialistes				
								Dossier écrit préparé à la							Dossier écrit préparé à la				
						_		maison (comptes rendus							maison (comptes rendus				
SHA1GM30	Matière	Droit musulman		2	C-	Т		de lecture)	CC	Α		2		X	de lecture) Epreuve pour non	CT	Α	1	
								Epreuve pour spécialistes							spécialistes				
								Dossier écrit préparé à la											
								maison (comptes rendus	00										
								de lecture) Epreuve pour non	CC	Α		1							
								spécialistes											
							CM 12												
							TD 12	Dossier écrit préparé à											
	Matière	Anthropologie historique de l'Islam		1	C	CI		domicile (compte rendus	EsC	Α		2							
								de lecture)											
								Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1							
							CM 12 TD 12												
							10 12	Dossier écrit préparé à											
	Matière	Islam médiéval		1	C	CI		domicile (compte rendus	EsC	Α		2							
								de lecture)	F-0		05.45								
							CM 24	Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1							
								Oral							Dossier écrit préparé à la				
								Epreuve uniquement pour	СС	EO	0h15	1		Х	maison (comptes rendus	СТ	Α	2	
								spécialistes							de lecture) Epreuve pour spécialistes				
															Dossier écrit préparé à la				
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus							maison (comptes rendus				
SH1BEM10	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2	C	Т		de lecture)	CC	Α		2		X	de lecture)	CT	Α	1	
								Epreuve pour spécialistes							Epreuve pour non spécialistes				
								Dossier écrit préparé à la							-				
								maison (comptes rendus	00			,							
								de lecture) Epreuve pour non	CC	Α		1							
								spécialistes											
	UE	UE 4 - Séminaire commun - Etat de la recherche	3	1	C.	Т	TD 12												

		Maquette d'enseignement											É	/aluation							
					Note	9	Volume	Évalı	uation ini	tiale / p	rincipale					Secon	de chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECT	SCoe	élim	Régime	horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé		Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Présentation orale du travail de recherche personnel	СС	EO	0h15	1									
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 matière au choix : arabe, persan, turc, hébreu, Faculté des langues	3	1		СТ		cf MECC de la composante du cours choisi	СС	Α		1									
	Choisir	1 élément(s)																			
							TD 12														
								Epreuve orale	EsC	EO	0h10	1									
	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 1 : fiqh		1		CCI		traduction et analyse de													
								texte en temps limité	EsC	ET	2h00	1									
							TD 12														
								Travail écrit de 5 à 10													
	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 4 sira et hadith		1		CCI		pages préparé à la	EsC	Α		1									
								maison : analyse de texte													
							CM 24														
LG55CM23	EC	Initiation à l'ottoman niveau 1		1		CCI		Exercices 1	EaC	ET	1h00	1									
								Exercices 2	EaC	ET	1h00	1									
	Matière	Langue ottomane				CT															
		1947 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		٠.		001	TD 12														
LG55EM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 1		1		CCI		Ecrit	EaC	ET	1h00	1									
						001	TD 12														
LG55EM22	EC	Langue ottomane 1		1		CCI		Ecrit	EaC	ET	1h00	1									
	Matière	Langue orientale autre niveau				CT															
	UE	UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE	3	1		СТ	TD 24														
	Choisir	1 élément(s)																			
							TD 24	SH00GM47 - Oral/ interventions orales en classe M1S1	CC	А		1		pa	00GM47 - Ecrit a rtir de questions cuments		СТ	ET	2h00	1	
	Matière	Anglais niveau Master - Semestres impairs		1		СТ		SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S1	СТ	ET	2h00	1			00KM47- Prései ile du sujet de N S1		СТ	EO	0h20	1	
								SH00KM47 - Présentation orale du sujet deMaster M2S1	СТ	EO	0h20	1									
							TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	СС	ET	2h00	1		de cor cla	reau 1 - Ecrit - T grammaire te de mpréhension éc sse eau 1	е	СТ	ET	2h00	1	
	Matière	Anglais pour historiens - Semestres impairs		1		СТ		Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	Α		1		Co ex _l cla	reau 2 - Ecrit - mpréhension et pression écrites sse eau 2		СТ	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de	СТ	ET	2h00	2			reau 3 - Ecrit - veloppement éc	rit à	СТ	ET	2h00	1	

		Maquette d'enseignement			,							Éva	aluati	on					
				Note	Vol	ume	Évalı	ation ini	tiale / p	rincipale				Second	e chan	ce / rattr	apage		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef. Note élim. Ré	egime hor	aire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalit	é Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							compréhension écrite en							partir d questions et/ou de					
							classe							documents					
							Niveau 1							Niveau 3					
							Niveau 2 - Ecrit -												
							Compréhension et												
							expressionsécrites en	CT	ET	2h00	1								
							classe Niveau 2												
							Niveau 2 - Compréhension												
							et expression écrites en												
							classe	CC	ET	2h00	1								
							Niveau 2												
							Niveau 3 - Exposé en												
							classe	CC	EO	0h20	1								
							Niveau 3												
							Niveau 3 - Ecrit -												
							Développement écrit à												
							partir d questions et/ou de	CT	ET	2h00	1								
							documents												
							Niveau 3												
					TD	24	Devoir rédigé							Devoir rédigé					
							MECC valables également							MECC valables également					
							pour les étudiants en	СТ	PE	2h00	1			pour les étudiants en	СТ	PE	2h00	1	
							parcours franco-allemand	0.		21100				parcours franco-allemand	01		21100		
							(SH00AM44)							(SH00AM44)					
SH00A/C/							Production écrite (30 mn)												
SH00A/C/ EM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1 CT	г		et/ou épreuve orale (15 mn)												
EIVI42 et 44							Production écrite (30 mn)												
							et/ou												
							Epreuve orale (15 mn);	CC	Α		1								
							MECC valables également												
							pour les étudiants en												
							parcours franco-allemand (SH00AM44)												
	Matière	FLE - Faculté des langues		СТ	-		(SI IOUAIVI44)												
		-					cf MECC de la composante												
	UE	UE 7 - Option large - Faculté ou hors Faculté	3	1 CT	Г		du cours choisi	CC	Α		1								

Semestre 4 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

	·	Maquette d'enseignement			*							Év	aluat	ion					
				Ι.,	Note	Volume	Évalı	ıation ini	tiale / pi	rincipale				Secon	de chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	horaire	Libellé	Modalité	Nat	Durée	Coef	Note	Ren	Libellé	Modalité	Nat	Durée	Coof	Note
				ľ	J	norano	Libelle	Wodante	reat.	Duree	0001.	élim.	itep.	Libelle	viouante	rvat.	Durce	ouen.	élim.
	UE	UE 1 - Mémoire de recherche	24	8	СТ		Mémoire de M2 (80 pages	cc	Δ		1								
	<u></u>	or i memore de resticione					miniùum + soutenance				•								
	UE	UE 2 - Stage en milieu professionnel	6	2	СТ		Rapport de stage	СС	Δ		1			Reprise du rapport de	СТ	Δ		1	
	OL.	OL 2 - Otage en milieu professionner			01		Napport de stage	-	^		•			stage	01	^		•	

Légende

Titre des colonnes

Éval? Indique si l'ELP est évalué

 Nat.
 Nature

 Mut.
 ELP mutualisé

 Coef.
 Coefficient

 Note élim.
 Note éliminatoire

Rep. Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM CM (Cours magistral)
TD TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

 EC
 EC

 Matière
 Matière

 UE
 UE

Régime

CCI ECI (Évaluation Continue Intégrale)

CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC Épreuve de contrôle continu
CT Épreuve terminale
EaC Épreuve avec convocation
EsC Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

T Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A Autre
EO Épreuve Orale
ET Écrit sur table
PE Production écrite